

CETE de l'Est

*Laboratoire des
Ponts et Chaussées
de Strasbourg*

Groupe Acoustique



*Réseau
Scientifique et
Technique*

Cartes de bruit stratégiques

Grandes infrastructures de transports terrestres

Voies routières - Routes Nationales non concédées

Département de l'Aube (10)

Résumé non technique

Échéance juin 2012



**Présent
pour
l'avenir**



Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires de l'Aube a confié la réalisation des Cartes de Bruits Stratégiques pour les Routes Nationales non concédées au Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

2. Identification du réseau

Le réseau routier à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les routes dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 8 200 véhicules par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.

Figure 1 : carte des Routes Nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012

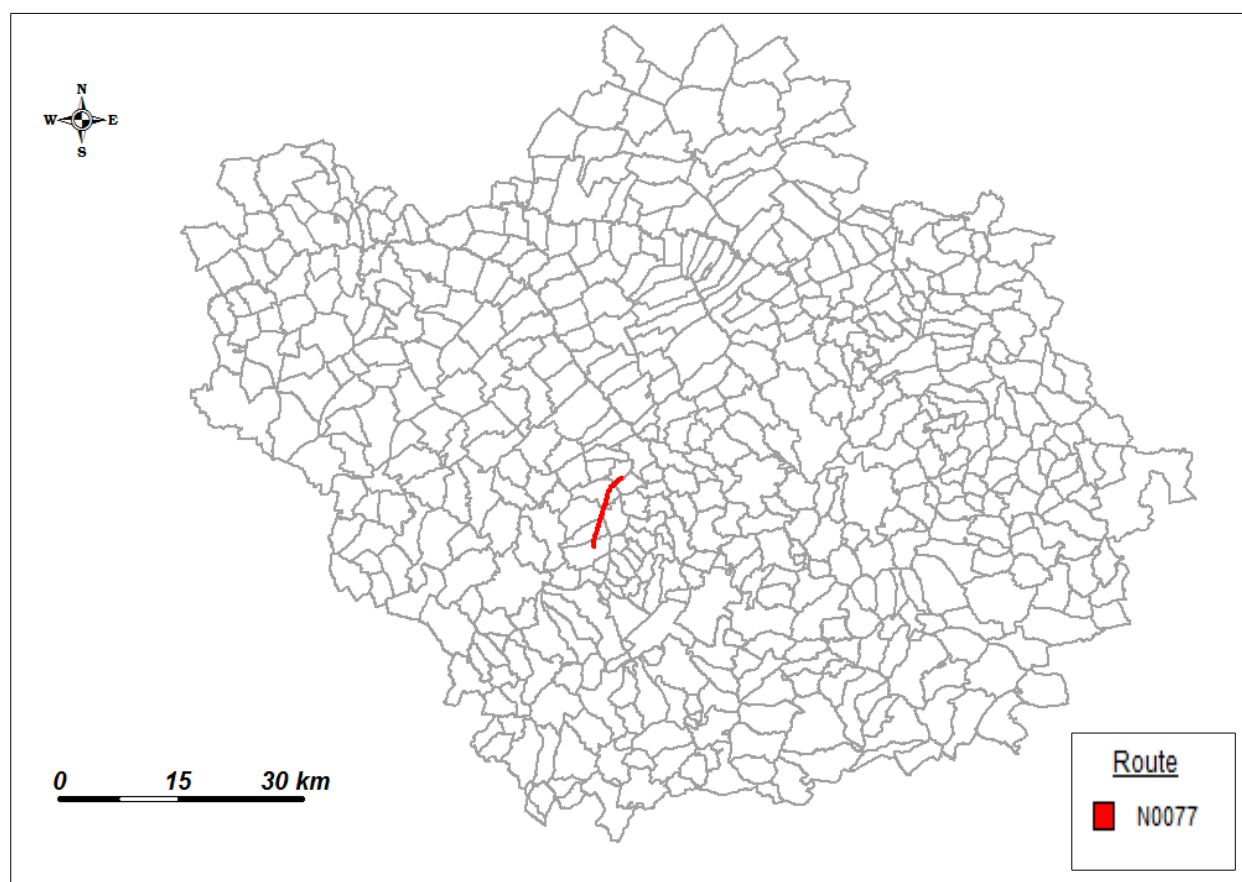


Tableau 1 : Routes Nationales non concédées à cartographier dans le département pour 2012.

Route	Début	Fin	TMJA	Pourcentage PL
RN77	Bouilly (croisement RD190)	Rocade Ouest (RD610)	10000 à 11500	8

3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 03 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département de l'Aube pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

<http://www.aube.gouv.fr/index.php>

4. Statistiques d'exposition au bruit

4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque axe, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Nom	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55;60[[60;65[[65;70[[70;75[>75		>68	
N77	168		168		84	1E	89		0		123	1E
Communes incluses dans l'agglomération de Troyes												
Saint-Germain	139		118		57	1E	89		0		115	1E
Rosière-près-Troyes	2		12		4		0		0		0	
Saint-André-Les-Vergers	11		36		11		0		0		0	

Nom	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)											
	[50;55[[55;60[[60;65[[65;70[>70		>62	
N77	160		80	1E	96		0		0		39	
Communes incluses dans l'agglomération de Troyes												
Saint-Germain	115		53	1E	96		0		0		39	
Rosière-près-Troyes	13		4		0		0		0		0	
Saint-André-Les-Vergers	32		11		0		0		0		0	

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des routes.

Voie	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
RN77	3,1	0,79	0,05
Communes incluses dans l'agglomération de Troyes			
Saint-Germain	0,96	0,24	0,03
Rosière-près-Troyes	0,11	0,03	0
Saint-André-Les-Vergers	0,14	0,05	0

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km².